

des recherches en sciences physiques afin d'améliorer l'économie de la province, concentrant son attention sur l'exploitation commerciale des ressources provinciales et sur les aspects scientifiques du domaine des affaires. Au début, le Conseil ne possédait ni personnel scientifique ni laboratoires, son programme de recherche étant exécuté à l'Université de la Saskatchewan grâce à des subventions octroyées à des membres du personnel enseignant et à des bourses d'études accordées à des diplômés. La loi de 1947 fut modifiée en 1954, donnant au Conseil le droit d'acquérir des biens, de recruter du personnel et d'assurer lui-même la gestion de ses finances. En 1958 des laboratoires furent construits sur le campus de l'université, puis agrandis en 1963. Actuellement le programme comprend surtout l'aide technique à l'industrie et aux ministères provinciaux et la recherche sur les minerais métalliques et industriels, les ressources hydrauliques, l'environnement, le transport par pipelines à boues et certains aspects de l'agriculture. Un effectif permanent de quelque 70 personnes exécute une grande partie du programme, mais des travaux sont encore exécutés grâce à des subventions accordées au personnel de l'université. Les membres de la direction sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et représentent le gouvernement de la Saskatchewan, l'université et l'industrie.

9.3.7 Conseil de recherches de l'Alberta

De concert avec l'Université de l'Alberta, le gouvernement de l'Alberta instituait en 1921 un Conseil de recherches scientifiques et industrielles afin de favoriser la mise en valeur des ressources minérales de la province. Le programme actuel demeure axé sur l'exploitation des ressources naturelles, mais s'intéresse de plus en plus à la recherche concernant l'établissement de nouvelles industries dans la province et les problèmes du transport et de l'environnement. Les principaux secteurs d'activité sont les suivants: exploitation et utilisation des combustibles fossiles, levés et recherches géologiques, études des eaux souterraines, des sols et des minerais industriels, mise au point de produits et de procédés chimiques, microbiologie, aide technique à l'industrie, essais relatifs à l'essence et au pétrole, transport par pipelines, recherches sur le réseau routier, génie hydraulique, études écologiques et recherches sur la grêle.

La direction de cet organisme est assurée par un conseil de 15 membres représentant le gouvernement de l'Alberta, les universités et l'industrie. Les divers domaines de recherche sont examinés par des comités consultatifs formés de spécialistes recrutés dans l'industrie, les universités et le gouvernement de la province. Les activités sont financées par des crédits du gouvernement provincial et par les recettes provenant de la recherche à forfait exécutée pour l'entreprise privée et les organismes fédéraux.

Les principaux laboratoires et bureaux du Conseil sont situés sur le campus de l'Université de l'Alberta à Edmonton. Un établissement-pilote doté d'un laboratoire se trouve dans le quartier Clover Bar, à l'est de la ville. L'effectif à plein temps, composé de quelque 230 personnes, comprend scientifiques, ingénieurs, technologues et personnel de soutien.

9.3.8 B C Research

Cet organisme assume une fonction technique pour le compte du Conseil de recherches de la Colombie-Britannique, société de recherche industrielle sans but lucratif dont les bureaux et les laboratoires sont situés à Vancouver (C.-B.). L'objectif est de permettre aux sociétés, même aux plus petites, d'améliorer leur position concurrentielle sur les marchés canadiens et étrangers par la mise à profit des connaissances scientifiques les plus récentes. *B C Research* effectue pour des clients de la recherche à forfait de façon confidentielle, exécute pour son propre compte des programmes de recherche destinés à promouvoir l'utilisation des ressources de la province et, de concert avec le Conseil national de recherches, offre, à titre gratuit, un service d'information technique. L'activité de cet organisme s'étend aux domaines de la biologie appliquée, de la chimie, du génie, de la physique, de la recherche opérationnelle, de l'organisation scientifique du travail, de l'étude des marchés industriels et des études de rentabilité.

9.4 Recherche dans les universités

Au Canada, le financement de la recherche universitaire provient de sources multiples. Une grande partie des frais est acquittée au moyen de fonds qui ne sont pas spécifiquement affectés à la recherche. La proportion qui devrait être allouée à la recherche est souvent une question d'opinion, car on met en cause la répartition des salaires des universitaires entre l'enseignement et la recherche, l'entretien, etc. Une étude spéciale effectuée pour le compte du Conseil des Sciences du Canada et du Conseil des Arts a montré qu'en 1966-67 le coût de la recherche dans les universités canadiennes représentait environ la moitié des dépenses totales.